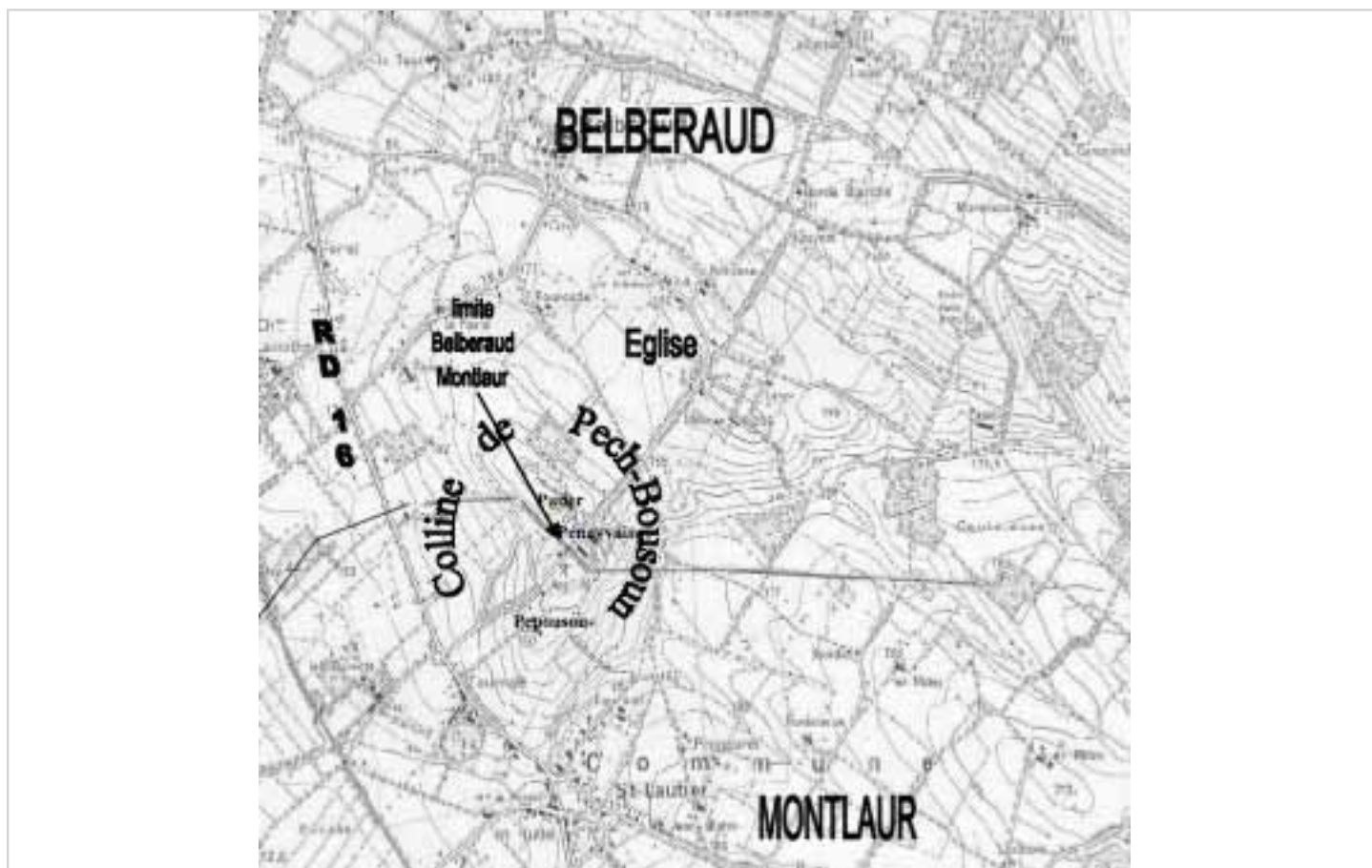


La colline de "Pech-Bousoun"

Pech-Bousoun » !

Aujourd'hui ce nom n'évoque rien. Aucune carte ne le mentionne. Pourtant, il désignait la colline (PECH) sur laquelle se trouvent aujourd'hui les habitations du chemin de l'Eglise, entre Belberaud et Montlaur.



Témoignage de ce passé, il existe à Montlaur la ferme et le chemin de Pépouzou, dont le nom est sans doute une déformation de l'appellation de cette colline.

En 1209, dans ce territoire en pleine mutation, Raymond VI (1156-1222), Comte de Toulouse, fils de Raymond V et de Constance de France, sœur du roi Louis VII, lègue à sa fille naturelle Guilhemette, tous ses biens, notamment Montlaur, dont le château était l'un de ses fiefs.

Le château de Montlaur est édifié à l'emplacement d'un ancien fort défensif, sur le mont des Lauriers.

Guillemette est alors mariée à Hugues d'Alfaro, personnage important de l'entourage comtal, qui se distinguera à plusieurs reprises dans la lutte contre Simon de Montfort et ses croisés venus de la France du Nord (à Toulouse, la rue Pharaon est une déformation d'Alfaro).

Loin d'être d'un seul tenant, cette seigneurie se heurte à d'autres domaines, dont le plus important est l'honneur (fief féodal) de Pech-Bousoun, possédé en toute propriété par Miquel de Roux qui se décide à vendre Pech-Bousoun au prieur de la Daurade. Le 17 novembre 1238 avec l'accord de son épouse.

La vente présente un autre intérêt, elle nous renseigne sur les conditions serviles en cette 1^{ère} moitié du XIII^{ème} siècle.

Parmi les éléments de l'honneur, dont est investi le prieuré de la Daurade, figurent trois familles de serfs avec leurs tenures (terres), leurs casalage (habitation) et leurs descendances : Peire de Peiro-Gourg, Bernat Terreno et Ghilem Testefort, à Penavayre, Pader et Pépousou.

Sur l'ordre de Miquel de Roux, les trois hommes prêtent l'hommage servile au prieur de la Daurade, auxquels ils jurent fidélité.

Les précisions fournies par l'acte du 17 novembre 1238 sur l'hommage des trois serfs de Montlaur sont conformes à l'esprit de la coutume de Toulouse dont les articles 147 et 155 traitent de la servitude volontairement acceptée.

Cette pratique, qui se développe sous l'effet de la grande crise que traverse le Midi toulousain, est suivie par les hommes libres renonçant à leur liberté pour se mettre sous la protection de personnages puissants. Ceux qui s'engagent ainsi donnent en même temps leurs biens meubles et immeubles présents et à venir.

Une fois noué, le lien servile se maintient en tout lieu, se transmettant aussi bien par le père que par la mère.

Parmi les propriétaires actuels qui possèdent des terres à cheval sur la limite de Montlaur et Belberaud figure la famille de Monsieur Serville, qui a confié à M. Bertrand que la propriété PADER fut achetée en 1643 par le peintre Hilaire PADER, grand peintre toulousain du XVII^{ème}.

Aux environs de 1825, la descendante Julie SERVILLE, née PADER, épouse de Tancrède SERVILLE, achète la propriété mitoyenne de celle de la famille PENAVAYRE. Cela a permis de constituer une unité foncière sur le coteau.

A la mort de Julie, en 1881, la propriété fut partagée entre ses deux fils, chaque part comprenant une maison de maître et une ferme, situées de part et d'autre de la route (actuel chemin de l'Eglise) ».



Avec l'aimable concours de Monsieur Bertrand, historien local.

*(Eléments historiques extraits de documents rédigés par Monsieur Pierre Gérard,
ancien Direction des Archives Départementales)*